

■ **Coopérative d'habitation Le Bois Gentil**, à Genève, CH-660-0172960-8, procurer à ses membres des logements sains à un prix raisonnable (FOSC du 01.07.2004, p. 9). But modifié: par l'action commune et la coresponsabilité de ses membres, acquérir des terrains à construire ou en droit de superficie, construire ou acquérir puis louer à ses membres des logements sûrs et pratiques à des prix raisonnables et les conserver. Prestations des associés: taxe d'inscription de CHF 20 et acquisition d'au moins deux parts sociales de CHF 100. Nouveaux statuts du 26.04.2006, modifiés le 19.04.2007.

Journal no 7510 du 08.06.2007
(03974678 / CH-660.0.172.960-8)